

Dans le contexte particulier de lutte contre la propagation du virus COVID-19 le CDG 44 est contraint d'adapter l'organisation des prochaines instances statutaires.

1/ CAP/CCP DES 9 ET 10 AVRIL 2020

Toutes les réunions, rendez-vous, ou manifestations, tant à l'extérieur que dans les locaux du CDG 44 étant suspendus jusqu'au 15 avril, **les CAP prévues les 9 et 10 avril n'auront pas lieu.**

Les dossiers devant initialement être présentés aux CAP d'avril seront étudiés lors des CAP de juin.

2/ CAP/CCP DES 18 ET 19 JUIN 2020 :

Au regard de la prolongation du confinement, l'examen des dossiers de promotion interne pour l'année 2020, initialement prévu pour les CAP de juin, est reporté aux CAP des 8 et 9 octobre 2020.

La nouvelle date limite de retour des dossiers au CDG 44 est fixée au **lundi 15 juin 2020**.

A ce stade, **les CAP des 18 et 19 juin prochains sont maintenues**. Il convient d'adresser pour les **18 et 19 mai** (un mois avant les instances) les propositions d'avancement de grade ou autres saisines, hors promotion interne.

NB : Les dossiers reçus au titre des CAP d'avril seront automatiquement inscrits aux CAP de juin. Il n'est pas nécessaire de les transmettre de nouveau.

Compte tenu des circonstances **et afin de permettre au CDG 44 de ne pas prendre de retard dans l'instruction des dossiers**, les collectivités sont exceptionnellement invitées à adresser les dossiers (y compris ceux de promotion interne) sous **format numérique** (scanné) à l'adresse : cap@cdg44.fr sous deux conditions :

- Que les documents revêtent les signatures requises
- Qu'un envoi papier soit réalisé avant les CAP

3/ CONTACTS :

Le service Suivi Statuaire des Agents Territoriaux du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique assure une permanence par téléphone au 02 40 20 00 71 et par messagerie à cap@cdg44.fr ou carrieres@cdg44.fr pour vos questions statutaires.